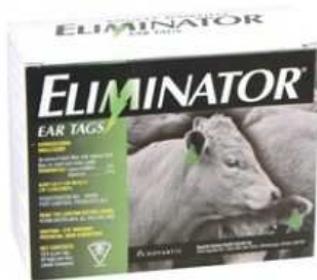


Préparez vous à lutter contre les mouches !

La saison estivale arrive à grand pas. C'est le meilleur moment pour débiter et planifier un programme de lutte contre les mouches. Vous le savez comme nous, une infestation de mouches dans l'étable est un véritable enfer. En plus d'agiter les animaux (et les trayeurs !), elle entraîne une baisse de production et permet aussi la transmission de maladies. Par exemple, les mammites aiguës et chroniques (*S.aureus*, *Arcanobacterium*) se transmettent facilement par le contact des mouches aux trayons.



D'autre part, le "pink-eye" ou kératoconjonctivite infectieuse est probablement la maladie transmise par les mouches la mieux connue. Elle occasionne une infection des yeux pouvant être très sévère chez les animaux. Les symptômes varient des yeux douloureux ou présentant des taches blanches en allant jusqu'à une perte de fonction de l'œil si l'ulcère est laissé non traité en début de maladie. Cette maladie peut être prévenue chez les taures ou les bovins de boucherie par l'installation de boucles d'oreilles insecticides en début de saison (avril à juin). L'application peut se faire sur une ou sur les deux oreilles de l'animal. Quelques produits sont disponibles sur le marché à cet effet. Comme les mouches peuvent acquérir de la résistance, il est recommandé d'alterner les produits d'une année à l'autre afin d'éviter que la boucle soit inefficace. Donc, si vous utiliser une année l'Ectoguard, il est préférable d'utiliser l'Éliminator l'année suivante.



En ce qui a trait au contrôle des mouches dans les étables, il existe une multitude de moyens de lutte. La CVC offre maintenant le service de vente d'insecticides. Si vous planifiez mettre en place un programme de contrôle des mouches dans votre étable, nous pouvons vous conseiller sur les méthodes disponibles. N'hésitez pas à en discuter auprès de nos vétérinaires.

Nous vous souhaitons un très bel été 2013 à tous !

L'équipe de la CVC

